

Aéronautique—Loi

Voici ce qu'a dit le secrétaire parlementaire du ministre:

Je veux d'abord remercier le député de Dartmouth-Halifax-Est (M. Forrestall) de s'être montré patient et compréhensif avant d'entreprendre l'étude de ce projet de loi qui propose la création d'un organisme pour enquêter avec impartialité sur les accidents de transport. Il est probablement en train d'établir un record à la Chambre. Sauf erreur, cela doit être la sixième fois que son bill revient sur le tapis pendant l'heure réservée à l'étude des initiatives parlementaires. Contrairement à la plupart des bills l'objet de celui-ci mérite l'appui des députés de toutes allégeances politiques, et nous voulons l'étudier plus à fond.

Si j'insiste sur ce passage, c'est que grâce au compte rendu, on a maintenant la preuve que le gouvernement appuie le principe de la mesure que le député de Dartmouth-Halifax-Est a présentée six fois à la Chambre, comme l'a si bien dit le secrétaire parlementaire.

Nous sommes saisis du bill C-40 qui, comme l'a signalé le député de Vegreville (M. Mazankowski), est une mesure à divers aspects. Je ne vois pas pourquoi l'objet fondamental du bill privé susmentionné ne pouvait être incorporé dans le projet de loi. Il n'y a aucune excuse valable plus particulièrement comme le gouvernement a déclaré qu'il appuyait en principe l'objet fondamental de ce bill.

Je n'ai pas à faire remarquer à qui que ce soit ici que les media et le grand public ridiculisent souvent l'heure réservée aux mesures d'initiative parlementaire. Toutefois, quand un simple député, quelle que soit son allégeance politique, présente un bill à six reprises et que le gouvernement en appuie l'objet fondamental, il me semble incroyable alors quand l'occasion se présentait de l'incorporer dans une mesure dont la Chambre est saisie, qu'on la laisse échapper. Nul doute qu'un député ministériel prétendra que la question est encore à l'étude. On doit se demander plutôt si la question est étudiée sincèrement et si le gouvernement était sincère quand il a affirmé qu'il approuvait le bill en principe. Je constate que le ministre des Transports (M. Lang) indique par un signe de tête qu'elle est étudiée avec sincérité.

● (1240)

M. Lang: L'honorable député permettrait-il une question? Je comprends qu'il évoque la commission d'enquête et l'engagement du gouvernement. Se souvient-il, tout d'abord, qu'on a annoncé la création d'une commission intérimaire, en attendant la mise au point de la mesure législative prévoyant la création d'une commission d'enquête indépendante chargée de toute cette question? Lorsqu'il parle de la possibilité d'inclure ici une disposition, ne convient-il pas qu'il serait souhaitable d'élargir la portée de la loi pour couvrir certains aspects autres que ceux qui ont trait au service aérien et que ce serait une bonne raison de présenter—bientôt, j'en conviens—un bill plutôt que d'apporter une modification à la loi sur l'aéronautique?

M. Fraser: Je remercie le ministre de son intervention. Il se peut que sa proposition soit appropriée. Je lui rappelle seulement, à lui et aux membres du gouvernement, que nous étudions ce problème depuis 1971—le compte rendu en signale de nombreuses allusions. Si l'on doit prendre les observations du ministre comme une indication de sa propre inquiétude et de celle du gouvernement, je les accueille avec plaisir et je le

[M. Fraser.]

remercie de son intervention. Mais afin que ni lui ni aucun membre du gouvernement n'oublie les assurances qu'on nous a données, une fois le débat terminé, je lui rappelle qu'elles sont consignées au compte rendu et qu'elles constituent un appui au principe du bill présenté par mon honorable ami de Dartmouth-Halifax-Est.

Qu'on me permette de rappeler que dans le discours du trône du 30 septembre 1974, le gouvernement exprimait l'intention de créer un conseil indépendant d'enquête sur les accidents. Puis, en mai 1975, le ministre des Transports de l'époque a assuré à la Chambre que son ministère «pressait le leader du gouvernement à la Chambre de présenter une mesure législative le plus tôt possible». En octobre 1975, le ministre des Transports actuel a dit, en réponse à une question qui lui avait été posée à la Chambre, que la préparation du projet de loi «avançait». Plus tard, le 2 décembre 1976, la question a de nouveau été soulevée à une réunion du comité permanent, où le sous-ministre, interrogé, a répondu que le projet d'un conseil indépendant d'enquête sur les accidents était toujours à l'étude au ministère. Il a ajouté que le cabinet serait saisi d'un mémoire dans six à huit semaines, autrement dit, avant la fin de janvier 1977.

D'après les propos du ministre des Transports tout à l'heure, il semble que le gouvernement prenne enfin cette question au sérieux. Je demande instamment au ministre et à tous les députés de continuer de demander au gouvernement de présenter cette mesure législative ou de consulter immédiatement les députés de ce côté-ci de la Chambre, et peut-être ceux de l'autre côté qui en appuient le principe, afin d'apporter au bill privé inscrit au nom du député de Dartmouth-Halifax-Est les modifications de détail nécessaires. Le bill pourrait alors être envoyé au comité qui le renverrait ensuite à la Chambre pour qu'elle l'adopte.

Ce fut un honneur de participer à ce débat. C'est une question que le député de Dartmouth-Halifax-Est a consciencieusement étudiée avec beaucoup d'intérêt pendant un bon nombre d'années. Il semblerait d'après les remarques du ministre que ce dévouement constant à une cause nécessaire pourrait enfin porter fruit et je suis certain que les députés se joindront à moi pour applaudir les efforts de mon ami à cet égard.

M. William Knowles (Norfolk-Halifax): Monsieur l'Orateur, je participe à ce débat pour compléter les instances que j'ai présentées par lettre au ministre au sujet de l'aéroport de Mount Hope qui dessert la région que je représente.

Le bill C-40 m'en donne l'occasion parce qu'il accroîtrait les pouvoirs du ministre en ce qui a trait à l'aménagement des environs des aéroports et certaines des installations nécessaires à l'expansion des aéroports. Il y a environ un an, le ministre a chargé un comité spécial, composé des représentants de diverses municipalités voisines de Mount Hope, d'étudier s'il y avait lieu de choisir un nouveau site pour desservir Hamilton et ma région ou plutôt d'étendre les installations existant à Mount Hope. Le ministre est en possession du rapport depuis quelque temps et tous mes commettants se demandent pourquoi on n'a pas encore annoncé la décision.